

Code d'éthique



Réflexions critiques sur l'éthique de la recherche dans les situations de migration forcée



Introduction

La recherche impliquant des personnes en situation de migration forcée pose des défis éthiques particuliers pour plusieurs raisons : relations de pouvoir inégales, précarité juridique, pauvreté extrême, violence, criminalisation de la migration, contextes de recherche politisés, pertinence politique de la recherche et dépendance envers les services et financements gouvernementaux et non gouvernementaux. Cependant, les comités d'éthique de la recherche (CER) ne sont pas toujours conscients de ces problèmes; de plus, les pays et institutions n'ont pas tous de CER. Mentionnons également que certains types de recherches ne sont pas soumis à l'approbation d'un tel comité. Dans ce contexte de risques accrus pour la recherche et de responsabilité institutionnelle inégale en matière d'éthique de la recherche, l'Association internationale pour l'étude des migrations forcées (AIEMF) propose le présent code d'éthique pour la recherche impliquant des personnes en situation de migration forcée. De la même façon que les méthodologies de recherche avec les Autochtones intègrent une notion d'éthique large, engagée et critique qui reconnaît les différences de pouvoir et l'autonomie décisionnelle des participants dans le cadre des recherches sur l'exploitation, ce document énonce des principes pouvant servir de points de départ pour une recherche qui se veut respectueuse.¹ Il vise à refléter la grande diversité de nos membres, y compris ceux qui participent à la collecte d'informations — que ce soit dans un cadre universitaire ou communautaire — ainsi que ceux qui sont invités à prendre part à des recherches. Cela étant dit, nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas d'un document complet ni exhaustif, mais plutôt d'un point de départ pour un engagement actif et critique sur les questions éthiques.



Définitions²

La **recherche** est définie comme toute activité comprenant la collecte de données et la création de savoir, en collaboration avec les personnes déplacées. Cette activité comprend, sans s'y limiter, les entrevues, les groupes de discussion, les sondages, les expériences, les observations, ainsi que l'accès à des dossiers et à des données administratives. Il convient de noter que toutes les activités de recherche ne doivent pas nécessairement être approuvées par un comité d'éthique de la recherche; cependant, ce document établit des principes de bonne pratique dont on devrait tenir compte lors des recherches dans des contextes de migration forcée.

Un **chercheur** est toute personne qui mène des recherches, comme des étudiants, des universitaires, des universitaires praticiens et des prestataires de services qui collectent des données à des fins d'accréditation, de rapport, d'analyse ou d'évaluation.

Les **« personnes en situation de migration forcée »** comprennent un large éventail de personnes déplacées, dont des demandeurs du statut de réfugié, des détenteurs du statut de réfugié, des personnes dont les demandes de statut de réfugié ont été rejetées, des victimes de la traite des personnes et des gens déplacés à l'intérieur même de leur pays. Ce document s'applique à tous les gens qui ont été obligés de quitter leur foyer — quelle que soit la raison de leur déplacement —, et pas seulement aux détenteurs du statut de réfugié.

Un **portier (« gatekeeper »)** est une personne qui contrôle de manière officielle ou non l'accès aux personnes en situation de migration forcée. Il peut s'agir d'autorités gouvernementales, de « dirigeants » autoproclamés, de prestataires de services ou de chefs de famille ou de ménage.

¹ Voir: Verna J Kirkness and Ray Barnhardt. "First Nations and higher education: The four R's—Respect, relevance, reciprocity, responsibility." *Journal of American Indian Education* (1991): 1-15

² Cette section sur les définitions est adaptée et reproduite avec autorisation à partir du document rédigé par C. Clark-Kazak et autres, publié en 2018 et intitulé « Ethical Considerations: Research with People in Situations of Forced Migration – Executive Summary »

: <http://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/research-ethical-guidelines-summary.pdf>

Code d'éthique : Réflexions critiques sur la recherche éthique dans les contextes de migration forcée

Nous respecterons, appliquerons et adapterons les principes éthiques clés qui sous-tendent le consentement volontaire et éclairé, la confidentialité et la vie privée, et le principe d'innocuité aux contextes spécifiques de la migration forcée. Nous nous engageons également à faire en sorte que nos recherches améliorent la situation des gens chaque fois que c'est possible. Nous reconnaissons que les risques accrus que la migration forcée pose à la fois aux participants et aux chercheurs (ainsi qu'aux personnes qui s'identifient comme étant les deux) nécessitent un engagement proactif et réfléchi ainsi qu'une réflexion critique permanente.

En particulier :

Un véritable **consentement volontaire et éclairé** peut être difficile à obtenir dans des contextes de migration forcée en raison des relations de pouvoir inégales et de la dépendance à l'égard des prestataires de services, qui peuvent également jouer eux-mêmes le rôle de contrôleur ou de chercheur. Les effets psychosociaux de la migration forcée, ainsi que les différences culturelles et linguistiques, peuvent influencer sur la capacité des personnes à comprendre le processus de consentement pour prendre une décision éclairée quant à leur participation à la recherche. Les chercheurs doivent réfléchir attentivement à la manière dont le consentement s'applique lorsqu'ils traitent des documents et des données produits par des professionnels, des volontaires, des autorités et d'autres personnes sur la base d'informations et d'histoires qui ne sont pas les leurs.

La confidentialité et la vie privée sont particulièrement importantes lorsque le statut d'immigration, la liberté et la sécurité des participants et de leurs amis, familles et associés peuvent être mis en péril par les résultats de la recherche. Les chercheurs doivent prêter attention aux méthodes de collecte de données en ligne, qui peuvent être interceptées, ainsi qu'aux contextes juridiques spécifiques qui peuvent exiger le signalement d'activités illégales ou préjudiciables. Les interprètes, les assistants de recherche et les contrôleurs d'accès doivent être informés de ces questions relatives à la confidentialité et à la vie privée et signer une entente de confidentialité s'il y a lieu.

Pour assurer de **ne pas nuire** pendant les recherches en contexte de migration forcée, il faut privilégier de manière proactive la dignité, la sécurité et le bien-être des participants, des partenaires, des assistants de recherche, des interprètes et des chercheurs. Il convient de porter une attention particulière aux façons dont la recherche — directement ou indirectement — peut (re)traumatiser les participants et contribuer au racisme, à la xénophobie et à la criminalisation de la migration. Les chercheurs doivent réfléchir sérieusement aux messages qui seront diffusés lors des interactions avec les médias et les décideurs politiques. Ils doivent également tenir compte de la possibilité que leur simple présence à un endroit donné puisse accroître les risques pour les travailleurs et les personnes en situation de migration forcée.

DANS L'APPLICATION DE L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE, NOUS RESPECTERONS LES PRINCIPES SUIVANTS :

Autonomie : Nous respecterons et appuierons le droit des personnes en situation de migration forcée à prendre leurs propres décisions en ce qui concerne leur vie, leur participation aux projets de recherche et leur représentation dans les résultats de recherche. Nous sommes conscients que trop souvent, les chercheurs en migration forcée se positionnent comme des « experts » de la vie et des expériences d'autrui, et qu'il leur arrive fréquemment de parler au nom des personnes en migration forcée ou pour leur compte.

Équité : Nous prenons acte des relations de pouvoir inégales et croisées, qui sont exacerbées dans les contextes de migration forcée, et nous prendrons des mesures pour atténuer leur effet sur les relations et les résultats de la recherche. Nous sommes conscients que les relations de pouvoir ne pourront jamais être entièrement éliminées, mais nous nous engageons à remettre activement en question les structures sociales répressives.

Diversité : Nous reconnaissons la diversité des expériences de migration forcée et de l'éthique de la recherche spécifique à chaque culture. Nous incluons une multitude de perspectives et rechercherons activement ceux qui sont marginalisés ou exclus des recherches et des processus décisionnels.

Compétence : Nous utiliserons des démarches méthodologiques adaptées aux contextes culturels dans lesquels nous travaillons, ainsi qu'aux perspectives et aux difficultés spécifiques de la migration forcée. Nous offrirons une formation adéquate à toutes les personnes impliquées dans les projets de recherche, y compris les étudiants, les assistants de recherche, les interprètes et les contrôleurs.

Partenariat : Les connaissances acquises sur la migration forcée profitent souvent de manière disproportionnée à ceux qui sont les moins touchés par le déplacement. Afin d'atténuer ce problème et de faire en sorte que les participants tirent le meilleur parti possible de leur implication, nous ferons appel à des partenaires compétents tout au long du processus de recherche, notamment pour la formulation de la question de recherche ainsi que pour la conception, la collecte, l'analyse et la diffusion des données. Les budgets des projets de recherche prévoient un financement assurant la participation de tous les partenaires afin de rendre compte du temps, du talent et des contributions à la recherche. Les chercheurs peuvent également envisager de consacrer leur temps et leur travail à des projets, des activités, des événements ou des actions qui ne sont pas liés à la recherche, mais qui sont entrepris par des partenaires ou par les communautés visées par la recherche.